



## Conseil d'administration

313<sup>e</sup> session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/PFA/INF/6/1

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

**POUR INFORMATION**

### Questions relatives aux pensions

### Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

**Résumé:** Le présent rapport annuel d'information fait la synthèse des principales questions discutées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à sa 58<sup>e</sup> session (juillet 2011) ainsi que des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des recommandations du Comité mixte. Ces décisions ont une incidence sur les droits à pension des membres du personnel du BIT. Le Comité mixte a reporté à sa 59<sup>e</sup> session (juillet 2012) l'examen de la proposition visant à autoriser le versement de contributions volontaires pendant des périodes limitées d'emploi à temps partiel, laquelle figure dans le rapport de mars 2011 (document GB.310/PFA/13/1). L'Assemblée générale n'examine les questions liées aux prestations que lors des années paires.

**Unité auteur:** Département du développement des ressources humaines (HRD).

**Document connexe:** GB.310/PFA/13/1.



1. On trouvera ci-après un résumé de la 58<sup>e</sup> session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

## Gestion des placements

2. La valeur de réalisation des actifs de la Caisse a augmenté, passant de 38,3 milliards de dollars E.-U. au 31 mars 2010 à 42,9 milliards de dollars au 31 mars 2011. Le rendement réel, corrigé de l'inflation, s'élevait à environ 9 pour cent. Le taux de rendement réel à long terme qui est retenu comme hypothèse dans les évaluations actuarielles est de 3,5 pour cent. La Caisse a dépassé ce rendement pendant les sept dernières années et au-delà.
3. La gestion de portefeuille suit une stratégie relativement prudente qui consiste à réduire les risques au minimum pour obtenir des rendements globalement positifs et préserver le capital de la Caisse sur le long terme. Celle-ci est gérée de façon dynamique grâce à une diversification des placements par catégorie d'actifs, secteur, branche d'activité, monnaie et lieu géographique. Elle élargit sa diversification en investissant progressivement dans les marchés émergents et les produits alternatifs. Ces actifs d'un nouveau type ne représentent qu'un petit pourcentage de l'ensemble des avoirs de la Caisse, mais ils contribueront d'une manière positive à la diminution des risques pour l'ensemble du portefeuille<sup>1</sup>.

## Etude de la gestion actif-passif

4. Le Comité mixte a examiné les résultats de la deuxième étude de la gestion actif-passif de la Caisse, qui traite des conséquences possibles de divers scénarios économiques et d'investissement sur la situation financière à long terme de la Caisse. L'étude conclut que la situation financière actuelle de la Caisse est stable. Par ailleurs, elle valide, en tant que source indépendante, la rigueur des méthodologies actuarielles de la Caisse et le bien-fondé des orientations actuelles en matière de répartition des placements. Sans toutefois recommander la mise en place d'un mécanisme de couverture du risque de change, l'étude indique que le coût à long terme de la double filière du système d'ajustement des pensions pourrait être plus élevé que ce que laisse prévoir l'expérience passée.

<sup>1</sup> La répartition stratégique des avoirs est la suivante: 60 pour cent d'actions, 31 pour cent de valeurs à revenu fixe, 6 pour cent d'actifs immobiliers et 3 pour cent de liquidités/actifs à court terme. Cette répartition est rééquilibrée à intervalles réguliers compte tenu des niveaux de risque et de la situation du marché. La fourchette de répartition tactique des actifs (à court terme) correspond à plus ou moins trois à dix points de pourcentage par rapport à la répartition stratégique des avoirs de la Caisse, selon le type de catégorie d'actifs. La répartition des actifs et leur valeur de réalisation varient également en fonction des fluctuations monétaires car plus de la moitié des investissements sont en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, celui-ci servant de monnaie de compte. On trouvera de plus amples renseignements sur le site Web de la Caisse: [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

## **Examen du mécanisme de la double filière du système d'ajustement des pensions <sup>2</sup>**

5. Tous les droits à pension sont libellés en dollars des Etats-Unis. Le principe de base du système d'ajustement des pensions est que tous les lieux d'affectation devraient disposer de taux de remplacement du revenu équitables (la pension initiale exprimée en pourcentage du traitement final moyen à la date de cessation de service). Le Comité mixte étudie chaque année l'impact des fluctuations monétaires sur les prestations de retraite. A ce jour, les études indiquent que le système fonctionne toujours convenablement, en dépit de certaines variations qui sont fonction des dates de cessation de service. Etant donné les préoccupations de certains participants concernant les taux de change du dollar des Etats-Unis, le Comité mixte a réinstauré le suivi et la communication tous les trimestres aux organisations membres, entre les sessions du comité, des taux de remplacement du revenu.

### **Autres questions**

6. Le Comité mixte a examiné le budget proposé pour la période biennale 2012-13 et les rapports y relatifs. Compte tenu de la situation financière des organisations et des Etats Membres, le Comité mixte n'a recommandé qu'une augmentation modérée des ressources. Le Comité mixte a également examiné les points suivants: les hypothèses en vue de la prochaine évaluation actuarielle, les états financiers de la Caisse, la mise en application de nouvelles normes comptables internationales dans la lignée d'initiatives semblables prises par d'autres organisations affiliées, le rapport sur le Fonds d'urgence (aide financière aux bénéficiaires), les jugements du Tribunal administratif des Nations Unies applicables à la Caisse, les arrangements en matière de technologie de l'information et les questions d'audit et de gouvernance.

### **Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte**

7. D'octobre à décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Comité mixte et les documents y relatifs <sup>3</sup>. Le 23 décembre 2011, elle a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.19 <sup>4</sup> portant approbation de toutes les recommandations du Comité mixte.

Genève, le 25 janvier 2012

<sup>2</sup> Le système d'ajustement des pensions est conçu pour protéger le pouvoir d'achat des prestations de retraite. On trouvera de plus amples renseignements sur le site Web de la Caisse: [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

<sup>3</sup> Assemblée générale, documents officiels, 66<sup>e</sup> session, document A/66/266 de l'Assemblée générale et documents y relatifs.

<sup>4</sup> Ce projet sera publié ultérieurement en tant que résolution A/RES/66/247 de l'Assemblée générale (à paraître).